

9

LES TROPHÉES DES JUGES, ARBITRES, ET DIRIGEANT(E)S ACTIFS(VE)S 2025

Sur proposition de leur club, peuvent être nommé(e)s des juges, arbitres, et dirigeant(e)s Saint-Paulois(es) fortement investi(e)s depuis plusieurs années, ayant officié au niveau international, national ou régional (niveau à justifier), permettant ainsi le développement qualitatif de l'arbitrage de leur discipline, l'essor de leur club et particulièrement en 2024

proposition 1 par club.

Pour que les candidatures soient recevables, les juges, les arbitres et les dirigeants(es) doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2024 et 2025

- juger une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports ;**

- joindre une copie du diplôme officiel d'arbitre, ou de juge signée par la ligue ou le comité régional de rattachement et pour les dirigeants(es) une copie de la composition du Conseil d'Administration déclaré en préfecture ou sous préfecture certifiée conforme par le(la) président(e). Sans ces signatures les copies ne seront pas recevables ..

Rappel : pour être éligible dans la catégorie entraîneur(e), le(a) récipiendaire ne pourra pas être nommé(e) 2 années de suite et devra attendre 2 ans avant de postuler à nouveau.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association : _____

Président(e) : _____

Référent(e) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Disciplines sportives : _____

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 10 avril 2025

9

LES TROPHÉES DES JUGES, ARBITRES, ET DIRIGEANT(E)S ACTIFS(VES) 2025

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Equipe(s)/athlète(s)
entraîné(e)s en 2024 :

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès 2024 en tant qu'arbitre, juge ou officie(le) ;
- palmarès 2024 en tant que sportif ;
- investissement dans le club et dans la/les discipline(s) représentée(s) ;
- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Cachet et signature de la ligue ou du comité régional de rattachement :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2024 et 2025. .